



Pôle communication

Tél. : 24 66 40

Lundi 1^{er} juillet 2019

INFO PRESSE

Permettre l'émancipation des femmes par l'aide à la création d'entreprise

Dans le cadre de la mise en œuvre du Plan territorial de sécurité et de prévention de la délinquance, le gouvernement, en relation étroite avec le secteur de la condition féminine, organise une rencontre entre l'Adie (Association pour le droit à l'initiative économique) et des associations de femmes, mardi 2 juillet à 9 h 30 à la mairie de Touho.

L'objectif est de permettre aux femmes éloignées de l'emploi et qui vivent en tribu de créer ou de développer leur activité en accédant à des « prêts de groupe » financés par l'Adie. L'originalité de cette journée repose sur le traitement de demandes de prêt directement dans la journée.

Les adhérentes de l'association Femmes Entraide Économique et Solidaire (FEES), les femmes ayant participé aux formations « 100 femmes leaders » organisées par le secteur de la condition féminine ou des associations de femmes victimes de violences (réseau orange) ont été conviées à cette journée.

Il s'agit de la première rencontre d'une tournée sur la Grande terre et les Îles Loyauté qui s'échelonne de juillet à septembre 2019.

Le rôle de l'Adie

L'Adie est une grande association française présente sur tout le territoire français, métropolitain et Outre-mer. Elle défend l'idée que chacun, même sans capital et sans diplôme, peut devenir entrepreneur s'il a accès au crédit et à un accompagnement professionnel personnalisé, fondé sur la confiance, la solidarité et la responsabilité.

En Nouvelle-Calédonie, l'Adie accompagne et finance toute activité professionnelle jusqu'à 1,2 million de francs, quel que soit le statut de la personne désireuse d'entreprendre (en recherche d'emploi, salarié, micro-entrepreneur, en SARL, etc).

Lors de ces journées de rencontre programmées avec le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, l'Adie propose un parcours décomposé en trois phases :

1. l'identification des activités génératrices de revenus dans les tribus,
2. l'accompagnement à la structuration du projet par des formations adaptées (gestion administrative, ravitaillement de la boutique Arti'Fees, régularité des productions, démarches commerciales, etc.),
3. le financement sous forme de microcrédits de groupes (méthodologie basée sur la solidarité de chaque membre et la responsabilité du groupe).

Pour financer le travail de terrain des agents de l'Adie, le gouvernement versera 24 millions de francs entre 2019 et 2021 en vue de la structuration de ce réseau d'économie sociale et solidaire, dont trois millions pour participer à l'achat d'un proxibus, attendu pour la fin de l'année.

L'association Femmes Entraide Économique et Solidaire (FEES)

Créée en 2014 sous l'impulsion du secteur de la condition féminine du gouvernement, l'association FEES porte la banque d'économie solidaire et la boutique Arti'Fees, qui commercialise des produits agricoles et d'artisanat (robes et vannerie) à Nouméa.

La banque d'économie solidaire a été créée en réponse aux recommandations émises lors des journées internationales de la femme, célébrées chaque 8 mars et 25 novembre, par les femmes du pays. Elle est configurée sur les fondements de la coutume kanak (réciprocité des échanges entre les bénéficiaires) et sur les principes de l'économie sociale et solidaire (forme d'économie qui prône l'intérêt collectif et la création de liens sociaux au détriment de la recherche de profits).

La boutique Arti'Fees a, quant à elle, deux vocation principales : contribuer à l'écoulement des produits des femmes et alimenter la banque d'économie solidaire grâce aux pourcentages prélevés sur les produits vendus.

Quelques chiffres

- ➔ En 2018, 20 femmes ont été accompagnées via ce dispositif. Les objectifs sont de doubler ce chiffre en 2019 et 2020 pour atteindre au final une centaine de femmes et autant de projets accompagnés dans les tribus.
- ➔ L'association FEES rassemble actuellement 260 groupes, majoritairement des femmes, répartis dans toute la Nouvelle-Calédonie. Elles sont à 99 % sans emploi et s'investissent dans des activités génératrices de revenus telles que le maraîchage, l'artisanat ou encore la couture.

Programme de la journée du mardi 2 juillet

- 9 h : coutume d'arrivée
- 9 h 30 : présentation des intervenants et de leur rôle
- 9 h 45 : présentation du dispositif "prêt de groupe" et échange avec le public
- 10 h 45 : instruction des dossiers de demande de prêt dans la foulée
- 11 h 30 : fin